

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance qui se tiendra le 28 novembre 2022 à 19 heures 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 209, rue Hertel – Zone H-421

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre une largeur de lot de 16,14 mètres et une superficie de 496,58 mètres carrés alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 18 mètres et une superficie de 540 mètres carrés.

2. 925, rue de l'Industrie – Zones I-904, I-906 et A-1004

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre l'absence d'un mur, de portes ornementales, d'une installation d'eau courante et d'un drain d'évacuation, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige leur installation pour les abris ou enclos pour conteneurs.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 28 novembre 2022 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/> L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage;

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 28 novembre 2022, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 28 novembre 2022.

Donné à Beloeil, ce 12 octobre 2022

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière